

Informations sur la violence sexuelle spécifiques au TOGO

Ce guide vous donne les informations nécessaires sur les services et les ressources disponibles au niveau national pour soutenir les personnes survivantes de violences sexuelles. En ajoutant un guide de ressources dédié à la réponse aux violences sexuelles pour chaque pays, Carrefour renforce son engagement envers une approche centrée sur les survivant.e.s en leur redonnant le contrôle du processus de prise de décision à la suite d'un incident de violence sexuelle.

Référez-vous à votre conseiller-e en soutien aux volontaires, ou à une personne de confiance à Carrefour International pour vous appuyer dans vos démarches. Nous sommes là pour vous offrir l'accompagnement et le soutien dont vous avez besoin.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| 1) Étapes suivant un incident de violence sexuelle..... | 1 |
| 2) Services Médicaux..... | 2 |
| 3) Coordonnées des ONG locales de soutien aux personnes survivantes..... | 4 |
| 4) Contexte légal et application de la loi..... | 4 |

1) Étapes suivant un incident de violence sexuelle

| ÉTAPE | QUOI ? OÙ ? COMMENT ? | DÉPENDANCE (si certaines étapes sont obligatoires à d'autres) |
|-------|---|--|
| 1 | Après une agression sexuelle, la survivante peut appeler les centres d'écoutes qui sont ci-dessous. Certains peuvent lui assurer un soutien psychologique avant de la référer vers un hôpital. | |
| 2 | Après les soins médicaux et les prélèvements, si la victime décide de porter plainte, le médecin lui délivre une attestation médico-légale et elle pourra porter plainte au commissariat de police. | |

| | | |
|---|---|---|
| 3 | Si les faits sont avérés, le juge prononce son verdict et la victime écope d'une lourde peine qui est fixée au cas par cas. | Étape 2 obligatoire pour passer à l'étape 3 |
| | NB: Le viol est considéré comme un crime au Togo et une fois que la victime se présente à l'hôpital et que les faits sont avérés, le coupable est automatiquement arrêté. | |

2) Services Médicaux

| Service | Détail (quels tests ou matériel sont disponibles) | Coût |
|---|--|---|
| 1) Une trousse medico-légale¹ | Il n'y a pas de trousse. Les survivant-es sont traités au cas par cas, selon les types de violences subies. | Généralement pris en charge par les organisations civiles, dont les partenaires de Carrefour |
| 2) Prise de sang | <p>Infections transmissibles sexuellement (ITS) : oui disponible au CHU Sylvanus Olympio, Clinique de l'ATBEF, les Centres medico-sociaux sur toute l'étendue du territoire.</p> <p>VIH : oui disponible au CHU Sylvanus Olympio, Clinique de l'ATBEF, les Centres medico-sociaux sur toute l'étendue du territoire.</p> | Les prix varient entre 1000FCFA et 2500FCFA selon les hôpitaux mais l'ATBEF et le One stop center le font gratuitement |

¹Une trousse de médico-légale est un ensemble d'articles Cette trousse permet d'uniformiser l'information recueillie et les prélèvements effectués pour obtenir des preuves scientifiques utilisés par le personnel médical pour recueillir et conserver des preuves physiques à la suite d'une allégation d'agression sexuelle. objectives. Celle-ci doit se faire dans les 5 jours suivants l'agression sexuelle. Les prélèvements de la trousse ont pour but de trouver des substances biologiques laissées par l'agresseur sexuel sur votre corps ou vos vêtements telles du sperme, de la salive ou du sang <http://calacsrivesud.org/services-aux-victimes/trousse-medico-legale/>

| | | |
|---|---|--|
| 3) Médicaments | <p>PLAN B (contraceptif d'urgence) : <i>Il y a des pillules du lendemain qui existent.</i></p> <p>Antibiotiques : Il y a plusieurs types d'antibiotiques</p> <p>Post-exposition au VIH : <i>Il existe des traitements post exposition au VIH au Togo.</i></p> <p>Autres :</p> | <p>Les prix varient selon les hôpitaux mais l'ATBEF et le One stop center le font gratuitement</p> <p>Les prix varient selon les hôpitaux mais l'ATBEF et le One stop center le font gratuitement</p> <p>Les prix varient selon les hôpitaux mais l'ATBEF et le One stop center le font gratuitement</p> |
| 4) Échographie (selon l'étendue des blessures et le type de traumatisme) | <p>Oui. L'échographie se fait au CHU Sylvanus Olympio, et les Centres medico-sociaux sur toute l'étendue du territoire.</p> | <p>Les prix varient 5000 à 15000 FCFA selon les hôpitaux mais le One stop center le fait gratuitement</p> |

Vous devriez également utiliser cette section pour mettre en évidence des informations importantes telles que:

| | |
|---|--|
| Quels hôpitaux administrent des troussees medico-légales | <p>Le CHU Sylvanus Olympio, l'ATBEF, le One stop center et des centres de santé à l'intérieur du pays.</p> |
| Ce que l'hôpital fait avec les informations d'une personne survivante une fois que sa déclaration a été faite et que les tests sont terminés | <p>Après les traitements, une attestation médico légale est délivrée à la personne survivante et elle peut porter plainte. Les prélèvements sont gardés en lieu sûr aux fins d'enquête surtout en cas de viol.</p> |

| | |
|--|---|
| L'âge du consentement/ l'âge de majorité légale dans le pays. | Le législateur togolais n'a pas fixé l'âge minimum de consentement mais tout acte sexuel commis avec un mineur de 14 ans est considéré comme un viol. La majorité légale est 18 ans |
| Autres détails importants | L'homosexualité est punie par le Législateur Togolais en son article 88 du Code Pénal, comme outrage aux bonnes mœurs |

3) Coordonnées des ONG locales de soutien aux personnes survivantes

| Nom de l'ONG | Coordonnées | Services fournis |
|------------------------|---|--|
| ATBEF | (+228) 92859509 (+228) 96238223 Site internet : atbeftogo.org | Plaidoyer, centre d'écoute et soutien psychologique. |
| DGGPF | (+228) 70167691 | Centre d'écoute, soutien psychosocial, référence d'hôpitaux |
| GF2D | (+228) 93968989 cajud-tg.org | Centre d'écoute, plaidoyer, soutien psychosocial, juridique et médical |
| One stop center | Pas encore disponible mais on peut passer par le numéro de la DGGPF | Soutien holistique : Centre d'écoute, soutien psychosocial, référence d'hôpitaux |

4) Contexte légal et application de la loi

Expliquez clairement ce que signifient les termes suivants dans le contexte juridique du pays en question :

| | |
|---|---|
| L'âge de consentement / âge de la majorité | 18 ans |
| Consentement | Volonté d'engager sa personne ou ses biens ou les deux à la fois |
| Violence domestique / Violence entre partenaires intimes | La violence conjugale est un processus au cours duquel un partenaire utilise la force ou la contrainte pour perpétuer et/ou promouvoir des relations hiérarchisées et de domination |

| | |
|---------------------------|--|
| Harcèlement sexuel | Le harcèlement sexuel peut être défini comme des avances sexuelles importunes et indésirables, les demandes de faveurs sexuelles et autre contact verbal ou physique de nature sexuelle qui crée un environnement hostile ou offensant. Il peut être vu également comme une forme de violence contre les femmes (et hommes, qui peuvent également être harcelés sexuellement) et comme un traitement discriminatoire. L'élément clé de la définition est le mot « importun ». |
| Agression sexuelle | L'agression sexuelle est toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements. S'il y a eu pénétration, il s'agit d'un viol. Pour qu'il y ait agression sexuelle, il faut qu'il y ait eu un contact physique entre la victime et l'auteur des faits. |
| Violence sexuelle | Tout acte sexuel ou mettant en cause la sexualité, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle d'une personne, qu'il soit de nature physique ou psychologique, qui est commis, qu'on menace de commettre ou qui est tenté contre une personne sans son consentement, y compris l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, l'attentat à la pudeur, le voyeurisme, le retrait furtif du préservatif et l'exploitation sexuelle. À des fins de précision, mentionnons que l'agression sexuelle englobe le viol. |
| Viol | Rapport sexuel imposé à une personne sans son consentement. |

Source : République Togolaise. (2015). Nouveau Code Pénal.

[https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code_p%C3%A9nale_du_Togo_\(2015\).pdf](https://www.policinglaw.info/assets/downloads/Code_p%C3%A9nale_du_Togo_(2015).pdf)